



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

DECISION N° **752** /D/DG/PAK/2019 du **06 MAY 2019** portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°002/AONO/PU/PAK/CIPM/2019 du 05 avril 2019 pour la fourniture des services de Sécurité et Gardiennage des bureaux et locaux des responsables du Port Autonome de Kribi en deux (02) lots.

Le Directeur Général,

- Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu la Loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu les textes légaux régissant les corps de métier ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Vu la résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés du PAK ;
- Vu la résolution n°067/PAK/CA/2017 du 28 décembre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du PAK ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°002/AONO/PU/PAK/CIPM/2019 du 05 avril 2019

Décide :

Article 1 : Les prestations objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°002/AONO/PU/PAK/CIPM/2019 du 05 avril 2019 pour la fourniture des services de Sécurité et Gardiennage des bureaux et locaux des responsables du Port Autonome de Kribi en deux (02) lots, sont attribuées ainsi qu'il suit :

N°	Libellé des Prestations	Attributaire	Montant FCFA HTVA	Montant FCFA TTC	Délai
Lot 1	Bâtiments administratifs du Port Autonome de Kribi.	ESSOKA SECURITY BP : 2178 Bamenda	31 600 000	37 683 000	Huit (08) mois
Lot 2	Cases de passage et résidences du Port Autonome Kribi.	AFRICA SECURITY CAMEROUN	28 546 520	34 041 725	Huit (08) mois

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. *f*

Fait à Kribi, le **06 MAY 2019**

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM.



Le Directeur
Général

Patrice Melom



COMMUNIQUE N° **007** /C/PAK/DG/DAG/CMA/2018 DU 05 MAY 2019
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/PU/ PAK/CIPM/2019 DU 05
AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE SECURITE ET
GARDIENNAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DES RESPONSABLES DU PORT
AUTONOME DE KRIBI EN DEUX (02) LOTS.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, AUTORITE
CONTRACTANTE, communique :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
n°002/AONO/PU/PAK/CIPM/2018 du 19 mars 2018 pour la fourniture des services de
sécurité et gardiennage des bureaux et locaux des responsables du Port Autonome de
Kribi se présentent ainsi qu'il suit :

N°	Libellé des Prestations	Attributaire	Montant FCFA HTVA	Montant FCFA TTC	Délai
Lot 1	Bâtiments administratifs du Port Autonome de Kribi.	ESSOKA SECURITY BP : 2178 Bamenda	31 600 000	37 683 000	Huit (08) mois
Lot 2	Cases de passage et résidences du Port Autonome Kribi.	AFRICA SECURITY CAMEROUN	28 546 520	34 041 725	Huit (08) mois

Les responsables de ces entreprises sont invités à se présenter, dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, dans les services du Port Autonome de Kribi, sis à l'immeuble EMERGENCE à Kribi, pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les autres soumissionnaires, non retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission. *f*

Fait à Kribi, le

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi



Patrice Melom